



AVIS

COMMUNE DE TREGUNC

REVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 27 septembre 2022, le conseil municipal de TREGUNC a décidé de prescrire la révision n°1 du son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération est affichée pendant un mois en mairie du 3 octobre 2022 au 3 novembre 2022

La délibération fixe également les modalités de concertation suivantes :

- La publication d'un avis le site internet de la commune signalant le lancement de la procédure et expliquant comment en suivre l'avancement et comment s'exprimer ;
- La mise à disposition du public, aux heures et jours d'ouverture habituels de la Mairie (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h) et tout au long de la procédure de la concertation, d'un registre à feuillets non mobiles destiné à recueillir les observations et suggestions ;
- Une information régulière par le biais du site internet de la commune

Cette délibération est consultable en Mairie et sur son site internet : www.tregunc.fr